

Nous avons remarqué les articles suivants :

Pour le lavement et embaumement. . . . .	10 liv.
Pour chapelle ardente . . . . .	10 »
En façon d'écussons. . . . .	153 »
En torches, cierges et cire . . . . .	452 » 17 s.
Au maître de musique . . . . .	20 »
Pour le drap des pauvres . . . . .	1.144 liv. 15 s.

## BON DE SERRES

### CONSEILLER DU ROI

Bon de Serres, troisième fils de Jean, fit ses études à Paris, en 1582, où il fut recommandé par son oncle Bon de Broé. Il habitait près le Louvre, paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois.

Le 1<sup>er</sup> juin 1606, il acquit de Marguerite Lescuyer, veuve et usufruitière de noble Jacques de Plevort, l'état et l'office de Conseiller du Roi et maître ordinaire en la Chambre des comptes, qu'avait exercés ce dernier. Cette acquisition eut lieu moyennant la somme de 64,050 livres tournois. Il obtint ses provisions le 7 juillet 1606, signées par le Roi et scellées sur double queue du grand scel de cire jaune, sur le repli desquelles était l'acte de réception de Bon de Serres, audit office en date du 6 août 1606.

Par contrat du 7 mai 1606, Bon de Serres avait épousé Marie Lacour, veuve de noble Nicolas le Bossu, dont il n'eut pas d'enfants (9).

Par son testament olographe du 18 juillet 1626, Bon de Serres institua, pour son légataire universel, son neveu Just

---

(9) Poncer. — *Mémoires historiques sur le Vivarais.*